



*Projet « AMUSSU : Promouvoir le pouvoir d'agir de la société civile au Maroc pour la bonne gouvernance, l'environnement et le climat » (Réf. ENPI/2022/430-236)*

## APPEL A MANIFESTATION D'INTERET POUR LA SELECTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIETE CIVILE MAROCAINE

### CONTEXTE GENERAL

Le Maroc, œuvre durant ces dernières années, grâce aux efforts d'un ensemble d'acteurs étatiques et non étatiques, à dépasser les effets des multiples crises sanitaires, climatiques hydriques et socio-économiques, et des freins du modèle de développement et de gouvernance qui avait atteint ses limites.

Dans ce sens, une transition économique, écologique, politique et sociale exige une accélération de nombreuses réformes qui concernent aussi bien l'harmonisation des principes du droit des gouvernants avec les réalités sociales, favorisant l'ouverture d'espaces publics d'expression, de socialisation, de concertation et de délibération collective, que la mise en œuvre de nouvelles approches de développement et de gestion des écosystèmes et des ressources vitales.

Le pays s'engage désormais dans une phase de consolidation du processus démocratique, et de revue de son modèle de développement, mettant l'accent sur la participation active de toutes les composantes de la société marocaine dans les dispositifs de gouvernance, afin de mieux affronter les grands défis de pénurie inédite des ressources et la dégradation de la biodiversité, menaçant fortement la sécurité hydrique et alimentaire du pays. Ce processus implique également la participation des citoyens à la gestion des affaires publiques, avec une démarche complexe de décentralisation et de déconcentration des pouvoirs de l'État vers les territoires.

Avec les réformes constitutionnelles, et les différents objectifs et engagements étatiques (nouveau modèle de développement, Stratégie Nationale du Développement Durable, agenda des Objectifs du Développement Durable 2030, stratégie pour atteindre la neutralité du carbone 2050..), les conditions sont propices au changement et les organisations de la société civile (OSC) sont invitées à jouer un rôle crucial pour promouvoir l'État de droit et contribuer activement à une transition écologique, culturelle et socio-économique accélérée. Les actions de pression et de veille dans le cadre de la démocratie participative contribuent significativement à la modernisation de l'administration, en renforçant sa réactivité et sa responsabilisation. Cependant, les dispositifs de participation citoyenne ne fonctionnent pas encore pleinement comme des leviers de développement, que ce soit au niveau des institutions étatiques ou des collectivités territoriales. Le rôle des OSC est entravé par une mobilisation limitée des compétences, une maîtrise généralement insuffisante des outils de



démocratie participative établis par la loi, et une capacité limitée à converger dans des partenariats en réseau.

Pour que la société civile, à but non lucratif, puisse efficacement jouer le rôle qui lui est constitutionnellement assigné, elle est appelée à démontrer crédibilité, transparence, redevabilité et une réelle capacité de coopération entre ses composantes et avec les autres acteurs et partenaires. Les conditions actuelles, basées sur les réformes constitutionnelles, indiquent que certaines OSC et réseaux associatifs ont atteint un niveau de maturité suffisant pour être de véritables acteurs de changement et une force de proposition. Il est essentiel qu'elles développent une meilleure structuration interne, renforcent leurs réseaux, et établissent des relations de dialogue et de coopération aussi bien avec les acteurs institutionnels qu'avec la coopération internationale, dans le cadre d'un partenariat solide et constructif. Cela favorisera une démocratie participative axée sur l'intérêt général, pour un développement durable, inclusif et résilient.

## CONTEXTE SPECIFIQUE

Le projet « *AMUSSU : Promouvoir le pouvoir d'agir de la société civile au Maroc pour la bonne gouvernance, l'environnement et le climat* », faisant partie du *Programme d'Appui Stratégique à la Société Civile-PASSC*, engagé dans le cadre du partenariat Maroc - Union européenne pour une durée allant de 2023 à 2027, est porté par l'Organisation Migrations & Développement (M&D), en consortium avec l'Association des Enseignants des Sciences de la Vie et de la Terre (AESVT) et l'ONG *Cooperazione per lo Sviluppo dei Paesi Emergenti (COSPE)*.

Le projet vise à œuvrer pour que la société civile au Maroc agit en tant qu'actrice de changement, de développement démocratique et de bonne gouvernance et participe efficacement à l'action publique et aux projets locaux et nationaux de lutte contre les changements climatiques, développement durable et préservation de l'environnement. Et ce à travers (i) la consolidation des compétences des OSC et l'amélioration de l'impact et de la durabilité de leurs actions, et (ii) le renforcement de la participation des OSC à des mécanismes de dialogue multi-acteurs et des dynamiques de plaidoyer.

AMUSSU cible de manière prioritaire les OSC sur tout le territoire national avec l'objectif de les outiller avec les compétences, les connaissances et les ressources nécessaires pour les amener à participer de manière efficace, consciente et engagée au processus de gouvernance et de développement.

Dans le cadre du projet, une opportunité est offerte aux organisations de la société civile (OSC) marocaines, pour qu'elles puissent bénéficier d'un programme de renforcement adapté et soumettre des idées de projets innovants et mobilisateurs dans les domaines prioritaires du projet : *bonne gouvernance (notamment la lutte contre la corruption, la redevabilité et l'accès à l'information) ; protection de l'environnement et lutte contre les changements climatiques ; la dimension socio-économique à haut impact social et environnemental (notamment l'économie circulaire, la préservation de la biodiversité..)*.



## OBJECTIF DE L'APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI)

Le Consortium du projet AMUSSU (M&D, COSPE et AESVT) lance un appel à manifestation d'intérêt, destiné aux organisations de la société civile marocaine intervenant dans les domaines de la bonne gouvernance, de la protection de l'environnement et de la lutte contre les changements climatiques.

L'objectif est de sélectionner des associations pour bénéficier de subventions et d'accompagnement technique afin de renforcer leurs capacités opérationnelles, organisationnelles, thématiques et stratégiques, et de mettre en œuvre des projets novateurs axés sur la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques.

## METHODOLOGIE DU PROCESSUS

Le processus implique une méthodologie de concours d'idées avec les étapes suivantes : AMI, sélection des OSC, idéation et maturation de l'idée du projet avec les OSC, formalisation du projet détaillé, accompagnement, implémentation et suivi post-réalisation.

Ce processus consiste à appuyer activement le développement organisationnel des OSC et la mise en œuvre de projets contribuant à promouvoir la bonne gouvernance, la protection de l'environnement et la lutte contre les changements climatiques au Maroc.

Les OSC intéressées sont invitées à manifester leur intérêt dans le cadre de cet appel.

## CRITERES D'ÉLIGIBILITE ET DE SELECTION

Les OSC répondant aux critères suivants sont éligibles pour répondre au présent appel à manifestation d'intérêt (AMI) :

- Être une association marocaine, légalement enregistrée ;
- Avoir une durée d'existence officielle d'au moins trois (3) ans ;
- Être active sur le territoire national, inter-régional ou régional,
- Avoir une expérience d'au moins trois ans dans les domaines d'intervention du projet en lien avec les priorités thématiques de l'AMI;
- Avoir mis en œuvre au moins deux (2) projets dans les domaines de collaboration suscités ;
- Avoir géré des projets représentant au moins 50% de la subvention demandée, avec au moins un projet, dans les domaines thématiques ciblés, au cours des 3 années précédant la demande.
- Disposer des ressources humaines suffisantes et adéquates pour la mise en place du projet.

Dans le cadre de cet AMI, un intérêt particulier sera donné aux OSC qui :



- Sont spécialisées dans des domaines pertinentes liés au projet : plaidoyer, suivi des politiques publiques, dialogues multi-acteurs et avec les autorités...
- Impliquent et ciblent les jeunes et les femmes dans la conception et la mise en place du projet
- Valorisent les dynamiques associatives émergentes et les alliances stratégiques inter-OSC

## DOSSIER DE CANDIDATURE

1. Dossier juridique de l'OSC (mis à jour).
2. Derniers rapports narratifs et financiers des deux dernières années.
3. Formulaire de soumission d'idée du projet (ANNEXE 1).
4. Formulaire d'information sur l'OSC ou le réseau associatif (ANNEXE 2).

## PRIORITES THEMATIQUES

Les projets doivent s'inscrire dans les priorités thématiques identifiées, notamment la bonne gouvernance (la lutte contre la corruption, la transparence et la redevabilité, l'accès à l'information...), la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques (avec un accent particulier sur l'économie circulaire, la gestion des déchets et de l'eau, la préservation de la biodiversité, la consommation responsable, l'agro/écotourisme et la gouvernance territoriale...).

## PROCESSUS DE SELECTION

1. **Lancement de l'appel à manifestation d'intérêt** ouvert aux associations à l'échelle nationale.
2. **Séances d'Information Technique** : mise en place d'une foire à questions et l'organisation de deux sessions en ligne pour présenter les objectifs, les modalités de candidature et répondre aux questions.
3. **Sélection des OSC** qui vont bénéficier d'un processus de renforcement de leurs capacités, innovant et adapté.
4. **Instruction des propositions des projets** : Sélection de 15 projets d'associations (max)), basée sur le dossier de candidature et la qualité et la pertinence d'idée du projet proposé.
5. **Sélection préliminaire** : présentation orale des projets sélectionnés devant le jury composé d'experts et de membres de consortium.
6. **Accompagnement** via des mécanismes de peer mentoring et autres pour l'idéation des projets sélectionnés.
7. **Développement des propositions de projets retenues (15 maximum)** : validation finale et signature du contrat de financement.



N.B. les OSC dont les projets ne seraient pas retenus bénéficieraient d'un accompagnement technique pour développer leurs projets associatifs (gouvernance interne des OSC, gestion orientée vers l'impact, communication, durabilité financière- recherche de financements, et évaluation d'impact).

|   | Etape                   | Date   |
|---|-------------------------|--|
| 1 | Lancement de l'AMI      | Le 18 janvier 2024                               |
| 2 | Sessions d'informations | Le 25 janvier et le 1 <sup>er</sup> février 2024 |
| 3 | Clôture de l'AMI        | Le 18 février 2024 à 16h00                       |
| 4 | Sélection des OSC       | Du 22 au 28 février 2024                         |
| 5 | Annonce des résultats   | Le 05 mars 2024                                  |
| 6 | Contractualisation      | Le 20 mars 2024                                  |

#### FINANCEMENT DISPONIBLE

Des subventions, d'un montant minimal 60.000,00 EUR, seront accordées aux meilleurs projets proposés (15 maximum). Toutefois, toutes les associations sélectionnées bénéficieront d'un processus de renforcement des capacités (formations techniques et thématiques et accompagnement pour l'amélioration des capacités organisationnelles).

Le projet favorise le réseautage et la mise en synergie. Pour cette raison, il accordera un intérêt particulier aux projets portés par les consortiums.

#### ACCOMPAGNEMENT ET SUIVI

Les OSC bénéficieront d'un accompagnement à l'écriture des demandes complètes, avec des sessions de coaching technique. Un service de coaching adapté sera assuré pour garantir la performance des initiatives financées. Le suivi sera effectué via des rapports réguliers et des rencontres avec le staff du projet.

#### PERIODE DE REALISATION

La période de réalisation des projets s'étend de 12 mois à 30 mois maximum.

En soumettant leurs propositions, les OSC s'engagent à respecter les principes régissant cet AMI et la méthodologie adoptée par le consortium (idéation, accompagnement...etc).